

## Pour votre passeport, achetez votre timbre fiscal sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

Besoin d'un **timbre fiscal** pour obtenir votre **passeport** ?

**Nouveau** : vous pouvez désormais l'acheter en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

En quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez votre timbre fiscal électronique depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, quelle que soit votre situation.

### **Attention aux courriels frauduleux !**

Pour votre sécurité, ne répondez jamais à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires.

**Pas besoin d'imprimante** : il vous suffira simplement de présenter, lors du dépôt de votre demande à la mairie (ou en Préfecture pour Paris), le numéro de votre timbre fiscal électronique qui vous sera envoyé, à votre choix, par courriel ou par SMS, après paiement en ligne sécurisé.

*La direction générale des finances publiques*

Suivez-nous sur Twitter ([@dgfip\\_officiel](https://twitter.com/dgfip_officiel)) et sur Facebook (Direction générale des finances publiques)

*Ce courriel vise à vous informer sur notre offre de services en ligne. Si vous ne souhaitez plus recevoir ce type de courriel, merci de vous désabonner sur votre espace sécurisé, rubrique Gérer mon profil.*